Le procès dans l’affaire du train 152, relative à la catastrophe ferroviaire du 21 octobre 2016 qui avait fait officiellement 79 morts et environ 600 blessés s’est ouvert effectivement hier au tribunal de grande instance d’Eséka. Vanderbon Didier Germain, ancien directeur général de la Camrail, Timbou Pierre, Nlend Carice W., Gaïbaï Dieudonné, Nyake Makake et la société Camrail sont face à plusieurs chefs d’accusation : activités dangereuses, homicide et blessures involontaires.

Les accusations sont portées par le « ministère public, Kenfack Lekomo et autres, des victimes décédées, Bibi Ndzomo Rosalie et autres victimes blessées ». Camrail représentée par son ancien directeur général a plaidé non coupable.

Nous y reviendrons...